

9. recommande instamment au Conseil d'accorder à la Commission les compétences nécessaires pour ce qui concerne l'approbation préalable; c'est là la seule garantie de parvenir, dans la pratique, à une certaine harmonisation des mesures d'aide nationales et de se prémunir contre les pires distorsions de concurrence;

10. souligne l'importance d'assurer au maximum la publicité de l'objet et de la portée des mesures d'aide et souhaite en conséquence que la Commission rende compte chaque année au Conseil et au Parlement européen de l'application de la directive;

11. invite la Commission à remplacer, à l'article 4 paragraphe 2, les termes «unité de compte» (UC) par «unité de compte européenne» (UCE);

12. invite la Commission à réexaminer la question avec la commission compétente du Parlement européen si le Conseil tarde à adopter la proposition de directive ou n'accepte de l'approuver que pour autant que la Commission y apporte des amendements substantiels.

---

#### Prix Nobel de la paix 1977 (vote)

Le Parlement adopte la résolution contenue dans le rapport McDonald (doc. 398/77) :

#### RÉSOLUTION sur le prix Nobel de la paix 1977

##### *Le Parlement européen*

— vu le rapport de la commission politique (doc. 398/77),

1. se félicite de la décision d'attribuer le prix Nobel de la paix 1977 à l'organisation «Amnesty International»;
2. témoigne à cette occasion de son soutien à «Amnesty International» et à son action inlassable dans tous les pays du monde pour la défense de toutes les libertés et des droits de l'homme en général;
3. demande aux institutions communautaires et aux gouvernements des États membres d'apporter également leur soutien et de faciliter les activités autonomes de cette organisation;
4. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements des États membres.

---

**Politique méditerranéenne et agriculture communautaire (vote)**

lement adopte d'abord le préambule et les paragraphes 1 à 3.

Passant au vote sur la proposition de résolution contenue dans le rapport Ligios (doc. 467/77), le Par-

Au paragraphe 4, M. Hughes a présenté un amendement n° 1 visant à supprimer ce paragraphe.